

**Direction Générale de la Culture et de la Vie Locale / Direction Question n° 377
de la Vie Associative et des Relations Internationales**

Relations internationales

REF : DVARI2013037

Signataire : CS/RH

Séance du Conseil Municipal du 21/11/2013

RAPPORTEURS : Abderrahim HAFIDI et Christine RATZEL-TOGO

OBJET : Accueil de Mme Baya Hamoum, médecin à l'association AHLA de Bouzeguene (Algérie)

EXPOSE :

Le 4 novembre 2012 a été signée une convention de coopération entre Aubervilliers et la commune de Bouzeguene en Algérie.

La ville souhaite inviter Madame Baya Hamoum, médecin et coordinatrice de projets de l'association AHLA qui travaille à Bouzeguene avec des enfants handicapés.

AHLA est membre du groupe de travail du Programme Concerté Pluri-acteurs Algérie (PCPA) qui est cofinancé par le ministère français des Affaires étrangères et européennes, l'Agence Française de Développement et la Fondation de France. Les associations peuvent bénéficier des fonds d'appui aux projets, ce qui peut être intéressant dans le montage futur de projets de coopération avec Bouzeguene.

Il est prévu d'organiser pour Mme Hamoum des rencontres avec la Maire adjointe en charge du handicap, avec la direction autonomie et d'autres acteurs locaux du secteur du handicap pour développer des projets de coopération.

Mme Hamoum viendra en France du 11 au 19 novembre. Elle sera prise en charge la première semaine par le Forum France – Algérie dans le cadre d'un festival « Algérie en mouvement » dont une manifestation, le 15 novembre, aura lieu à Aubervilliers à l'Espace Fraternité.

Les 18 et 19 novembre elle sera prise en charge par l'association Bouzeguene-Europe. Il reste à charge de la ville l'A/R en avion d'Alger à Paris.

A ce titre, il est demandé au conseil municipal de prendre en charge le billet d'avion de Madame Hamoum.

Direction Générale de la Culture et de la Vie Locale / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales

Relations internationales

REF : DVARI2013037

Signataire : CS/RH

OBJET : Accueil de Mme Baya Hamoum, médecin à l'association AHLA de Bouzeguene (Algérie)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1111-2, L1112 1-7,

Vu la loi n° 92-125 et les lois d'orientations suivantes n° 95-115 et n° 99-533,

Vu le contrat de jumelage entre la commune d'Aubervilliers et la commune de Bouzeguene en Algérie, signé le 4 novembre 2012,

Considérant l'intérêt que la ville d'Aubervilliers porte aux relations avec les communes d'origine de ses habitants ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'accueillir Madame Baya HAMOUM, médecin et coordinatrice de projets pour l'association « AHLA » de Bouzeguene.

Dit que la ville prendra à sa charge son billet d'avion A/R Alger – Paris.

La dépense sera inscrite au budget communal à l'imputation 002/6257/048.

Le Maire adjoint
Daniel GARNIER

Reçu en Préfecture le : 22/11/2013

Publié le 25/11/2013

Certifié exécutoire le : 25/11/2013

Le Maire Adjoint
Daniel GARNIER